

A retourner par email (formations@metrohm.fr) ou à :
Metrohm France - Service Formations 13, avenue du
Québec - CS 90038 91978 Villebon Courtabœuf
cedex

Validation de l'inscription à réception de :
- ce bulletin dûment complété
- la fiche de préparation individuelle
remplie par chaque stagiaire (QRCode)



Formation

Type de formation : inter intra

N° de devis (si existant) :

Intitulé de la formation :

Date : Coût (€ HT) :

Stagiaire(s) participant(s) * **

à compléter en majuscules svp

NOM	E-mail
NOM	E-mail
NOM	E-mail
NOM	E-mail
NOM	E-mail

* Le Service Formations de Metrohm s'engage à adapter autant que possible ses modalités pédagogiques pour permettre l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap. Pour toute requête, veuillez contacter notre Référent Handicap : christele.jeanpierre@metrohm.fr - tel : 01.64.86.97.47

** Pour toute formation se déroulant dans les locaux de Metrohm France, les stagiaires sont invités à déjeuner. Dans ce cadre, tout régime alimentaire spécifique doit être notifié à l'inscription pour pouvoir être pris en compte.

Responsable technique du/des stagiaires :

Nom E-mail

Société

Adresse

Téléphone

Informations RH-Service Formations

Société

Adresse si différente

Responsable RH/Formations :

Nom E-mail

Téléphone

Informations de facturation

PAIEMENT PAR VOTRE SOCIETE :

Ce bulletin d'inscription suffit

Bon de commande société

PAIEMENT PAR SUBROGATION :

OPCO

Autre

Le cas échéant, merci d'indiquer le numéro de commande ou la demande de prise en charge à joindre à ce bulletin d'inscription. :

Adresse de Facturation :

Société

Adresse

Nom E-mail

Téléphone

Nos conditions de vente situées ci-après font partie intégrante de ce bulletin d'inscription. Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes situées au verso.

Date, signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de formation proposées par la société Metrohm France.

Ces prestations peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice de groupes constitués par une seule entreprise, dans ses locaux ou dans les locaux de Metrohm France : formation dite «intra-entreprise»,
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans les locaux de la société Metrohm France : formation dite «inter-entreprises».

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Modalités d'inscription et de commande

Toute inscription nécessite l'emploi d'un bulletin d'inscription qui doit nous être retourné :

- Par Fax : 01 64 86 97 01
- Par E-mail : formations@metrohm.fr
- Par courrier :

13, avenue du Québec - BP 900038
91942 Villebon Courtabœuf Cedex

S'il est requis en sus du bulletin d'inscription, le bon de commande du client doit comporter les informations suivantes :

- Nom ou raison sociale de l'établissement, adresse, coordonnées téléphoniques et fax,
- Nom et prénom du ou des stagiaire(s),
- Nom et adresse du responsable formations,
- Intitulé et date du stage,
- Coordonnées de l'organisme à facturer (si celui-ci est différent de l'entreprise).

Les demandes d'inscription sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions à une même formation est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Convention de formation - Facturation

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention de formation. La convention est adressée au plus tard 1 semaine avant la date de la formation.

La signature de la convention de formation par les deux parties valide définitivement l'inscription.

Dans le cas d'une formation dans les locaux de Metrohm France, une convocation est adressée à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la formation (date, lieu, horaires...). Cette convocation est accompagnée d'un plan d'accès et d'une liste des commodités (hôtels, restaurants) à proximité.

A l'issue de la formation, la facture du stage ainsi que la feuille d'émargement et les différentes attestations de formation sont adressées à l'organisme payeur.

Coût de la prestation de formation

Les prix indiqués sur le catalogue sont hors taxe et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur (19,6%).

- Pour les formations qui se déroulent dans les locaux de Metrohm France, le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation. Les frais de déjeuner sont inclus forfaitairement dans le prix total. Il ne comprend ni l'hébergement ni le déplacement.

- Pour les formations «intra entreprise» qui se déroulent chez le client, le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. Le client prend en charge le déjeuner des stagiaires et des formateurs (sur justificatifs).

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la convention. A défaut, le paiement devra intervenir au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de facturation.

Metrohm France n'accepte ni lettre de change, ni billet d'ordre.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal est due.

Annulation - Report

Tout stage commencé est dû en totalité.

Metrohm ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client suite à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

• Annulation du fait du client

Toute annulation du Client notifiée à Metrohm par fax, email ou courrier dans un délai minimal de 20 jours calendaires avant la date de la formation n'occasionnera pas de frais.

Passé ce délai, Metrohm facture au client (y compris lors du financement prévu initialement par un organisme financeur) une indemnité forfaitaire égale à 30% du montant total de la formation minimum, majorée à 100% pour une annulation dans les deux jours précédant la formation. Seule la présentation d'un certificat médical permet de s'affranchir de cette pénalité. Cette indemnité fait l'objet d'une facturation distincte de celle prévue à la convention de formation. Dans tous les cas, le client conserve la faculté de demander à Metrohm le report ou l'annulation de l'action de formation envisagée.

• Annulation du fait de Metrohm France

Metrohm France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, maladie de l'intervenant, conditions météorologiques, incendie, grève...) sans dédommagement ni pénalités au client. Metrohm France en informe le Client dans les plus brefs délais ; il incombe alors au client de procéder à une nouvelle inscription.

Substitution

Les remplacements de stagiaires sont admis jusqu'au jour de la formation à condition de communiquer par écrit les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les prérequis pour participer à la formation. En revanche, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de formation n'est pas acceptée.

Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de Metrohm France. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de Metrohm France ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Responsabilité - Indemnités

Metrohm France ne pourra être tenu responsable vis à vis du client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent l'indemnisation de toute perte, dommage, ou dégât causé à tout bien matériel, ou à tout employé de la société Metrohm France (ou ses partenaires) du fait de tout stagiaire inscrit par eux. Metrohm France se réserve le droit de refuser l'admission de tout stagiaire qui aurait manqué gravement aux présentes conditions générales.

En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par la société Metrohm France sont à la charge du client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

En cas de litige, le tribunal de commerce d'Evry sera le seul compétent.